

*Article 31 du Règlement*

Le gouvernement soutire de l'argent aux agriculteurs. Il ne s'agit pas seulement des 18 ou 27 millions de dollars; les agriculteurs savent très bien où le gouvernement veut en venir quand il parle de forces du marché et d'autosuffisance. Cela veut dire qu'il veut laisser les agriculteurs se débrouiller tout seuls, ce que les agriculteurs, y compris ceux qui sont conservateurs, n'accepteront pas.

**M. le vice-président:** Le ministre a très peu de temps pour des questions et observations.

**M. Mayer:** Monsieur le Président, j'ai trois brèves remarques à faire. D'aucuns ont, hier et aujourd'hui, soutenu directement ou indirectement que le gouvernement enfreint la loi en ne versant pas de paiements anticipés selon les dispositions en vigueur.

Je sais que ces députés s'en voudraient d'induire la Chambre en erreur. Nous ne sommes pas dans l'illégalité. La loi prévoit que, suivant certaines conditions, le ministre «peut» faire des paiements anticipés, et non qu'il «doit» le faire. Que ce soit donc clair. Comme la loi édicte que le ministre «peut» faire ces paiements, il ne viole pas la loi s'il n'en verse pas.

En deuxième lieu, d'après le député, le Canada est le seul pays du monde à réduire ses subventions aux agriculteurs. Le député devrait savoir que les Américains ont proposé de retrancher 1 milliard de dollars environ à leur aide à l'agriculture. Si c'est bien là son avis, il a certainement tort.

Enfin, d'après ce que j'en sais, l'Office de commercialisation de la pomme de terre du Nouveau-Brunswick aurait dit qu'il aurait recours au programme même lorsqu'il faudra payer des intérêts. Et les responsables de celui de l'Île-du-Prince-Édouard, d'où vient le député, ne se sont engagés à rien. Ils n'ont pas dit qu'ils y auraient recours, ni le contraire. Il est donc évident que le plus tôt on adoptera ce projet de loi, le plus tôt les agriculteurs pourront de nouveau recevoir des paiements anticipés.

**M. le vice-président:** Une courte réponse du député de Prince-Albert—Churchill River.

**M. Funk:** Monsieur le Président, le ministre pourrait très bien avoir raison en ce qui concerne l'interprétation de la loi. Cependant, en 1957, John Diefenbaker a promis aux agriculteurs de l'Ouest que les paiements seraient versés tous les ans; les agriculteurs l'ont cru. Le ministre devrait donc respecter l'obligation contractée par John

George Diefenbaker au nom du Parti conservateur lorsqu'il a présenté cette loi.

**M. le vice-président:** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

**VIA RAIL**

**Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition):** Monsieur le Président, la mise en service de notre train transcontinental le plus célèbre, le Canadien, faisait partie des conditions d'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération en 1871. Cette ligne transcontinentale n'est pas une frivolité, c'est le résultat d'un engagement constitutionnel pris envers la population de la Colombie-Britannique.

Les génies qui font partie du Cabinet pensent apparemment qu'ils peuvent renier cet engagement pour des motifs économiques. Ils devraient pourtant avoir lu le dernier rapport annuel de VIA, qui dit, à la page 10: «Le Canadien, Transcontinental de l'Ouest. . . assure, seul, des recettes de 100 millions de dollars par an à l'industrie touristique.»

Ils auraient également dû lire le document officiel d'information du Cabinet qui a été déposé à la Chambre hier, avant de supprimer la ligne Victoria-Courtenay. Ce document dit que le trafic voyageurs de l'île de Vancouver doit augmenter de 42 p. 100. Ils ont donc éliminé un service qui, d'après leur propre document, devait réaliser des bénéfices.

Seul un gouvernement conservateur pouvait renier un engagement constitutionnel pris envers la Colombie-Britannique et, ce faisant, supprimer deux services ferroviaires qui produisent des millions de dollars de bénéfices.

Sir John A. Macdonald, premier conservateur et premier Canadien à devenir premier ministre du Canada, doit se retourner dans sa tombe.